



## **Avis public concernant la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020**

La Ville de Bedford a mis en place plusieurs mesures afin de respecter les recommandations gouvernementales vu la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19.

La séance ordinaire du conseil municipal de ce mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 se tiendra au Centre Communautaire Georges-Perron, Salle de la FADOQ à 19h00 et sera ouverte aux citoyens.

Par contre, afin de se respecter les directives de distanciation physique du gouvernement du Québec, la grandeur de la salle nous oblige à limiter l'accès à 12 personnes. Le port du couvre-visage est obligatoire pour y assister.

Les 12 premières personnes à se présenter seront admises à l'intérieur. Dès que le nombre maximum sera atteint l'accès à la séance ne sera plus permise.

La séance sera alors enregistrée et disponible dès mercredi le 2 septembre sur le site de la Ville de Bedford [www.ville.bedford.qc.ca](http://www.ville.bedford.qc.ca).

Toutes questions au conseil peuvent être transmises à [administration@ville.bedford.qc.ca](mailto:administration@ville.bedford.qc.ca) et seront être traitées lors de la première période de questions en séance tenante.

DONNÉ à Bedford, ce 31 août 2020.

Guy Coulombe

Directeur Général